

REGLEMENT INTERIEUR

Toute inscription dans l'établissement vaut adhésion à ce règlement intérieur.

TENUE GÉNÉRALE

1. Carnet de liaison: les élèves doivent toujours l'avoir en leur possession pour pouvoir le présenter à tout moment. Il doit rester en bon état et être signé par les parents chaque semaine.

2. Uniforme: le port de l'uniforme doit être impeccable. Chemise blanche, pull vert avec blason, pantalon bleu marine, ceinture, chaussettes noire ou bleu marine, chaussures de ville classiques en cuir noire (chaussures bateaux autorisées), blazer bleu marine avec blason (pour les jours de sortie), cravate (pour les jours de sortie).
Les lycéens doivent avoir les cheveux coupés courts (sans gel) et être rasés de près.

Le non-respect des points précédents peut entraîner le retour immédiat à la maison pour un changement de tenue.

3. Usage du téléphone portable et d'internet:

- En raison des dégâts énormes causés par un mauvais usage d'internet chez les jeunes, le Lycée Saint-Augustin a pris la décision d'**interdire les smartphones et tous les appareils ayant une connexion à Internet**. Nous souhaitons ainsi aider les parents dans leur difficile mission d'éducateurs chrétiens et protéger nos élèves. Seuls les téléphones dit "9 touches" sont autorisés et doivent être déposés le matin dans le panier prévu à cet effet.

- Nous demandons aux lycéens de **s'engager à ne pas avoir de comptes sur les réseaux sociaux**, et aux parents de s'engager à faire respecter cet interdit.

4. Les lectures personnelles apportées au Lycée doivent être présentées au directeur pour approbation.

5. Aucun objet ne peut être échangé ou vendu dans l'établissement ou pendant les trajets domicile/école sans autorisation.

TENUE EN CLASSE ET INTERCOURS

1. Par respect pour lui, les élèves se lèvent en silence lorsqu'un adulte entre en classe.
2. Durant le cours, les élèves ne doivent pas intervenir sans y avoir été expressément invités par le professeur. Il convient donc de lever la main sans parler et d'attendre que le professeur donne la parole.
3. Le cours s'achève lorsque le professeur l'indique ; la sonnerie n'autorise ni le bavardage, ni le rangement des affaires.

ENTRÉE EN CLASSE, DÉJEUNER, RÉCRÉATION

1. Les élèves doivent arriver au moins 5 minutes en avance avant le début des cours. L'école ouvre ses portes à 07h30.
2. Pour l'entrée en classe, les élèves gagnent leur classe à la sonnerie au plus tard.
3. Les élèves qui ne déjeunent pas dans leur famille déjeunent au Lycée.
4. Les récréations sont des temps de détente, non de révisions : les élèves descendent dans la cour sans affaires scolaires. Ils ne peuvent demeurer dans les couloirs et les classes, sauf autorisation exceptionnelle.

RETARDS ET ABSENCES

1. Si pour des raisons impératives, un élève ne peut se présenter aux cours, les parents en avertissent l'établissement avant 8h.

2. Tout élève arrivant en retard ou après une absence doit présenter un justificatif au secrétariat et aux enseignants concernés.

3. Tous retard non justifié est sanctionné. Toute accumulation de retards justifiés est sanctionnée.

SYSTEME DES SANCTIONS

- **La punition ordinaire** (travail supplémentaire ou d'intérêt général).
- **La retenue** (samedi matin).
- **L'avertissement et renvoi** pour fautes graves contre le bien commun ou l'esprit de l'école.
 - 1er avertissement: retenue
 - 2ème avertissement: renvoi de 3 jours
 - 3ème avertissement: renvoi définitif

Alerter ou dénoncer ?

Lorsqu'un acte portant sur une matière grave (impureté, vol, tricherie, drogue...) est commis, c'est la communauté elle-même qui est mise en danger. Par conséquent, alerter un responsable (directeur, aumônier, enseignant ...) est un devoir pour tous.

Signature de l'élève

Signature des deux parents